

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept du mois de Juin, à 14 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, à Vix, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

CC VENDEE SEVRE AUTIZES 11/15	CHOLLET Joël	BENET	
	MOREAU Yannick	DAMVIX	
	BORDET Bernard	LE MAZEAU	
	ROBIN Noël	LIEZ	
	GELOT Jean-Marie	MAILLE	
	POITIERS Dominique	RIVES D'AUTISE	
	GUITON Jacky	PUY DE SERRE	
	GUILLON Denis	ST HILAIRE DES LOGES	
	CHATAIGNE Jean-Louis	ST SIGISMOND	
	CHEVALLIER Jean-Claude	VIX	
BAUDOUIN Jacques	XANTON CHASSENON		
CC SUD VENDÉE LITTORAL 07/14	LEGERON Joël	L'ILE D'ELLE	
	CHARPENTIER Arnaud	LUCON	
	GUINOT Bertrand	MOREILLES	
	CAREIL Pierre	STE GEMME LA PLAINE	
	BOURNEL Paul	STE RADEGONDE DES NOYERS	
	LANDAIS Jean-Marie	TRIAIZE	
CC PAYS FONTENAY VENDÉE 10/22	DAVID Laëtitia	VOUILLÉ LES MARAIS	
	GATINEAU Dominique	AUCHAY SUR VENDEE	
	BOULARD Stéphane	DOIX LES FONTAINES	
	VERGNAUD Benjamin	FONTENAY LE COMTE	
	MAROT Roger	LONGEVES	
	BOBINEAU Joël	MERVENT	
	RIDEAUD Daniel	MONTREUIL	
	SAVINEAU Michel	PISSOTTE	
	POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU	
	RAGUIN Pierrette	ST MICHEL LE CLOUCQ	
BAUDRY Yves	SERIGNE		
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE 01/10	BECOT Pascal	ST SULPICE EN PAREDS	
<b>Total délégués présents : 29/64</b>			
POUVOIRS	GRELIER Alain	FAYMOREAU	à M. CHOLLET Joël
	LANDAIS Bernard	CHAMPAGNE LES MARAIS	à M. BOURNEL Paul
	GANDRIEU James	STE PEXINE	à M. CHARPENTIER Arnaud
	LAMY Judicaël	LA TAILLEE	à Mme DAVID Laetitia
	GUIGNARD Gérard	BOURNEAU	à M. GATINEAU Dominique
	ARNAUDEAU Jean-Marie	FOUSSAIS PAYRE	à M. BOULARD Stéphane
	HERNANDEZ Philippe	ST MARTIN DES FONTAINES	à M. BAUDRY Yves
GUENION Christian	ST MAURICE DES NOUES	à M. BECOT Pascal	
<b>Total représentés : 08/64</b>			
<b>Total présents et représentés : 37/64</b>			

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, peut valablement délibérer.

Envoyé en préfecture le 02/07/2024  
Reçu en préfecture le 02/07/2024  
Publié le  
ID : 085-258501634-20240617-DELIB512024-DE

**OBJET :** DECLENCHEMENT DES TRANCHES OPTIONNELLES - DELIB N°51/CS 17

La réfection des digues des 5 Abbés et de la Vendée (entre la Taillée et le Poiré) ont été inscrites au PAPI Labellisé. Cependant en l'état actuel, il n'est pas possible de définir à quelle cote il faudrait les rehausser pour améliorer les niveaux de protection sans pour autant avoir d'effets aggravants sur les zones les plus habitées (Poil Rouge, Hutte du Poiré, Secteur de la Sablière de l'Île d'Elle, Bourg la Taillée). Conformément au PAPI, le rôle du Pont du Jard devra aussi être étudié, car s'il constitue un frein accentuant le risque pour les habitations du Poil rouge et de Vouillé, le redimensionner sans précaution pourrait aussi engendrer des difficultés sur le secteur aval (ASA du Petit Poitou, Mouillepied et Marais Sauvage) étant entendu que les digues des 5 Abbés ont déversé et ont nécessité cet hiver deux interventions d'urgence pour éviter la rupture.

Une des difficultés de cette étude sera donc de proposer des objectifs visant une réduction du risque pour les habitations tout en respectant les équilibres de territoire et évitant les oppositions rive droite/rive gauche, amont/aval.

- La tranche optionnelle « analyse du système Vendée » a été proposée par le Cabinet Artélia dans le marché n° 2021-I-01-SMVSA pour 14 460 € HT

Cette tranche qui délimitera les zones soumises aux inondations avec cote en fonction de la récurrence devra dans un second temps être comparée au niveau de planchers des habitations (nouvelle action PAPI) des zones protégées afin de définir les vulnérabilités et risques de chaque secteur. Cette modélisation sera différente de celles des PPR qui intègre des défaillances de digues au regard du système d'endiguement actuel et non du futur.

Une fois les équilibres et cotes maximales de digues définies, les SmVSA envisage d'étudier les possibilités d'une diminution de la récurrence et durée des crues au travers d'élevateurs d'eau.

Le SmVSA étudiera les gains hydrauliques (hauteurs de crues et durées) pour différents dimensionnements en considérant ou pas l'effet du complexe de Mervent.

Lors de l'assemblée de la Fédération des Marais qui s'est tenue en Septembre 2023, cette dernière s'est engagée sur l'évaluation économique d'élevateurs d'eau. Ces données seront utilisées pour l'évaluation financière des coûts d'investissement et de fonctionnement à comparer aux dommages évités.

- La tranche optionnelle « Elévateurs d'eau » a été proposée par le Cabinet Artélia dans le marché n° 2021-I-01-SMVSA pour 19 500 €HT

L'ensemble des conclusions de ces deux tranches seront indispensables pour la finalisation des actions fluviales du PAPI actuel mais aussi futur.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical à l'unanimité :**

- Se prononce favorablement sur le déclenchement des deux tranches optionnelles de l'étude système d'endiguement ;
- Autorise le président à signer les pièces nécessaires à l'affermissement des tranches et à les mettre en œuvre.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT,

Arnaud CHARPENTIER